

Cultures Ornementales

Alibi® Flora : Fongicide alliant deux matières actives complémentaires, permettant de lutter efficacement contre les oïdiums des cultures ornementales. Persistance d'action jusqu'à 3 semaines.

DESCRIPTION

L'azoxystrobine inhibe la respiration cellulaire des champignons et leur empêche donc de produire l'énergie dont ils ont besoin pour continuer à se développer, quel que soit leur stade (germination, croissance, sporulation). Même si son action est curative, il vaut mieux la positionner préventivement car elle n'est pas éradicante. Diffusion translaminaire et systémique.

Le difénoconazole perturbe la biosynthèse des stérols (déstructuration des membranes cellulaires) pendant la phase de pénétration et d'infestation du champignon. Son action est donc curative, voire éradicante, mais il doit plutôt être positionné en préventif ou en curatif précoce. Diffusion translaminaire, avec une légère systémie ascendante.

FORMULATION OPTIMALE

La formulation d'Alibi® Flora a été spécialement élaborée pour tirer le meilleur parti de l'association des 2 matières actives. En mélange extemporané (c'est-à-dire mélange de 2 produits contenant chacun une seule matière active), leur performance sera amoindrie par rapport à celle d'Alibi® Flora.

PRÉCONISATIONS

- › Traiter sur une végétation non mouillée
- › Ne pas déclencher d'irrigation dans la demie journée suivant l'application
- › Ne pas traiter ni en période de gel nocturne ni en cas de forte chaleur > 25°C
- › Stocker selon les règles en vigueur dans un local phyto hors gel
- › Le produit peut être mélangé aux autres produits de la gamme Syngenta en respectant la réglementation en vigueur sur les mélanges



Complément d'information : www.syngenta-pro.fr
Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE :

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, 0 800 887 887

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52

Service 0,15 €/min + prix appel

En cas d'accident de transport

00 32 3 575 55 55



Alibi® Flora

syngenta



Comment appliquer cette solution ?

Scannez le QR-code pour en savoir plus ou rendez vous sur syngenta-pro.fr/expert-centre

CONDITION D'EMPLOI

> Conditions d'application :

Les meilleurs résultats seront obtenus en utilisant Alibi® Flora en préventif strict ou en curatif précoce, dès l'apparition des premiers symptômes. Idéalement, le positionnement du produit peut avoir lieu après une opération culturale en début de cycle de production (rempotage, distançage, ...).

Sur des plantes dont l'infestation est manifeste, Alibi® Flora parviendra à arrêter la progression mais ne réparera pas les dégâts déjà commis.

> Sélectivité :

Alibi® Flora est sélectif de la plupart des espèces ornementales. Cependant, compte tenu de la grande diversité des genres, espèces et variétés, modes de production et des stades de culture (jeunes plants...) en cultures ornementales, il est indispensable de faire un test de sélectivité sur quelques sujets. Ne pas employer Alibi® Flora sur pommiers (*Malus sp.*) du fait de leur sensibilité à l'azoxystrobine.

> Compatibilité PBI :

Alibi® Flora s'intègre parfaitement dans les programmes de PBI.

USAGES

Conditionnement 1L

| Cultures sous abri | Maladies | Dose d'emploi | Volume de bouillie préconisée | Nombre max. d'applications | Délai de rentrée sur la parcelle | Stade d'application BBCH* |
|-------------------------------------|-----------|---------------|-------------------------------|---|----------------------------------|---------------------------|
| Arbres et arbustes | Oïdium(s) | 1,2 l/ha | 1 000 l/ha | 3 par an Intervalle minimum entre les applications : 7 jours | 48 h | BBCH 12-92 |
| Cultures florales et plantes vertes | | 1,5 l/ha | | 1 par an | | |
| Rosiers (ornementaux) | | 1,3 l/ha | | | | |
| Rosiers (fleurs coupées) | | 4 l/ha | | 3 000 l/ha | | |
| Cultures en plein champ | | | | | | |
| Arbustes | Oïdium(s) | 1 l/ha | 1 000 l/ha | 1 par an | 48 h | BBCH 31-92 |
| Arbres de plus de 50 cm | | 0,9 l/ha | | 1 par an | | BBCH 60-92 |
| Arbres de moins de 50 cm | | 0,6 l/ha | | 2 max. par an et par culture Intervalle minimum entre les applications : 7 jours | | BBCH 60-92 |
| Potées fleuries et plantes à massif | | 0,9 l/ha | | | | BBCH 20-92** |
| Fleurs coupée | | 0,9 l/ha | | 1 par an | | BBCH 20-92 |
| Rosier | | 0,9 l/ha | | 1 par an | | BBCH 20-92 |

*l'utilisation du produit est interdite durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives en plein champ ou sous abri ouvert, dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021.

**dont une application maximum avant le stade BBCH 40.

ALIBI FLORA - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

ALIBI FLORA - AMM N° 2190659 - Composition : 200 g/l azoxystrobine * + 125 g/l difénoconazole * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation et les vapeurs. P280 Porter des gants de protection en nitrile et des vêtements de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit à l'aide d'un appareil à dos. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Contient des alcools C16-C18, éthoxylés. Pour les usages sous abri : peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an pour les usages sur rosier. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des cultures hors sol sous abri directement dans les eaux de surface. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine ou du difénoconazole plus d'une fois par an pour l'usage en plein champ sur « rosier ». SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine ou du difénoconazole plus d'une fois par an pour l'usage en plein champ sur « cultures florales et plantes vertes » avant le stade BBCH 40. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages de plein champ sur « cultures florales et plantes vertes ». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages de plein champ sur « arbres et arbustes » d'une hauteur inférieure à 50 cm et sur « rosier ». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages de plein champ sur « arbres et arbustes » d'une hauteur supérieure à 50 cm. SPe8 Peut être dangereux pour les abeilles. Pour les usages de plein champ et pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage pour les usages caractérisés par «emploi interdit».

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

 **Alibi® Flora**

syngenta®